

Annonce de la création de la Grande Loge Indépendante de France



Redoutant le retrait probable de la “Reconnaissance” de l’obédience à laquelle ils appartenaient, par la chaîne maçonnique universelle des Grandes Loges reconnues, un groupe de Francs-maçons de cette obédience s’est rassemblé, dès 2011, forts de leur statut de Maçons réguliers, dans le but d’explorer les solutions qui permettraient de retrouver le plus vite possible, le cas échéant, cette “Reconnaissance”.

Si le projet d’une création d’une Grande Loge, comme réponse, a été finalisé dès le printemps 2012, le groupe des « Pères fondateurs », par souci permanent de légitimité et de régularité d’origine et de refus de participer à la fragmentation de la Maçonnerie en France, s’est abstenu de s’auto-proclamer en Grande Loge dotée d’une structure de gouvernance pré-

déterminée.

Il a attendu, pour déclarer la création de cette nouvelle Grande Loge, que le retrait de reconnaissance, tant redouté, tombe effectivement ; qu’un cadre de travail légitime pour la reconstruction soit défini ; qu’il soit invité officiellement à y participer et que, dans ce contexte nouveau, des Loges pétitionnent en toute liberté pour motiver la création d’une telle Grande Loge aspirant à la reconnaissance des Grandes Loges régulières dans le monde.

Saluant l’initiative des Grandes Loges européennes à venir en aide aux Frères français pour favoriser la reconstitution d’une Franc-maçonnerie régulière et reconnue en France, et confortée par le schéma de travail défini par la Déclaration de Bâle (10/06/2012) et confirmé par la Lettre de Berlin (28/07/ 2012)* ; la création de la GRANDE LOGE INDEPENDANTE DE FRANCE “GLIF” a été officiellement publiée le 25 Septembre 2012, affirmant son total engagement dans le processus de reconstitution auquel elle est officiellement invitée.

La GRANDE LOGE INDEPENDANTE DE FRANCE est une société fraternelle maçonnique, union de loges et de Frères réguliers, se réunissant sous la règle des 8 points des “*BASIC PRINCIPLES de 1929*” (Travaux ouverts à la Gloire du Grand Architecte de l’Univers, qui est Dieu, Bible, équerre, compas ouverts en Loge, membres masculins, respect des us et coutumes immémoriaux, etc.), communs à toutes les Loges maçonniques régulières dans le monde.

Elle est organisée en une association loi de 1901, regroupant des Loges constituées elles-mêmes en associations du même type, propriétaires de leurs propres ressources financières. Ces Loges sont unifiées et font partie intégrante, pour la reconnaissance de leur appartenance à l’Ordre maçonnique régulier universel, de la GRANDE LOGE INDEPENDANTE DE FRANCE, au travers de chartes délivrées par le Grand Maître et de leur engagement à respecter la Constitution, les autorisant à se prévaloir des privilèges de la reconnaissance dévolue à la GLIF.

La GRANDE LOGE INDEPENDANTE DE FRANCE est souveraine pour les grades du Métier (« Craft »), dans les rites cérémoniels autres que le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

L’objectif est à présent d’aboutir le plus vite possible au recouvrement, pour ses Frères, de la Reconnaissance de la part de la chaîne maçonnique universelle des Grands Loges reconnues comme telles.

Dans ce but, un calendrier de rencontres officielles avec des parties prenantes nationales et internationales est d’ores et déjà établi.

Site GLIF : www.glif.fr

Pour joindre la GLIF : contact@glif.fr